



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 février 2021

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h45

Secrétaire : Maël DIONG

JEUNESSE

DL.21.006 – Institution d'une aide exceptionnelle en faveur des étudiants et des apprentis post-bac

Estelle MONTES expose :

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales qui impactent un grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens.

Les étudiants sont particulièrement touchés par la précarité liée à ce contexte. Selon les syndicats et la Fédération des associations générales étudiantes, 74% des 18-25 ans déclarent avoir rencontré des difficultés financières au cours des trois derniers mois. Quatre étudiants sur dix engagés dans la recherche d'un travail ou d'un stage ont vu ce processus annulé ou suspendu durant le confinement.

L'impact est important pour les familles, notamment modestes, qui assument les charges financières liées à l'instruction de leur-s enfant-s dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, la suspension du mode des cours en présentiel rend nécessaire l'utilisation de moyens d'outils informatiques souvent coûteux.

Au regard de ce constat largement partagé, la municipalité d'Ingré souhaite apporter son soutien à l'ensemble des étudiants et apprentis post-bac ingrèens et leurs familles par l'attribution d'une aide exceptionnelle sans condition de ressources.

Cette aide sera attribuée, sur la base d'une demande, selon les critères suivants :

- Avoir le statut d'étudiant-e ou d'apprenti post-bac, inscrit-e à des études post-bac pour l'année scolaire 2020-2021,
- Être domicilié-e à titre personnel à Ingré ou être rattaché-e fiscalement au domicile de ses parents (père et/ou mère) résidant-s à Ingré,
- Avoir moins de 26 ans à la date du début de la scolarité, en septembre 2020.

La demande sera instruite par le service Jeunesse.

Après en présentation en commissions « finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 1^{er} février 2021, « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 3 février 2021 et « Démocratie Participative – Santé – Emploi – Économie – Solidarité – Séniors et Relations Européennes » du 4 février 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'instituer une aide exceptionnelle d'un montant de 100€ aux étudiants et apprentis post-bac ingrèens non boursiers et d'un montant de 150€ aux étudiants et apprentis post-bac ingrèens boursiers, à solliciter sur la période du 17 février au 30 juin 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les attributions,
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2021 chapitre 67.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **17 FEV. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

17 FEV. 2021

Notification le :

17 FEV. 2021

17 FEV. 2021



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-21-006

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-02-17T15-30-39.00 (MI228446325)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210217-DL-21-006-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Institution d'une aide exceptionnelle en faveur des étudiants et des apprentis post-bac

Date de décision : 17/02/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : DL.21.006 -JEU-institution d'une aide
exceptionnelle en faveur des étudiants
et des apprentis post-bac.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 17/02/21 à 15:30

Date 17/02/21 à 15:30

Date 17/02/21 à 15:35

Par LE TUMELIN SylviePar LE TUMELIN Sylvie